Solidaires finances

Section du Pas-de-Calais

Déclaration liminaire du CDAS du 22 février 2018

Madame la Présidente,

Nous voilà réunis pour finaliser les crédits d'action locale pour 2018, et pour parler budget alors parlons-en **largement** :

Après plus de 9 mois d'une nouvelle présidence, il faut bien se rendre à l'évidence : les fonctionnaires, maltraités lors de la précédente mandature, seront laminés par celle qui s'est engagée. C'est malheureusement un choix politique fort qui n'épargnera pas nos Ministères Économiques et Financiers et toutes leurs directions.
Ce seront plus de 20 000 suppressions d'emplois aux MEF durant le quinquennat ! Ajoutées aux 35 000 suppressions déjà subies depuis 15 ans, nous avons là le plus grand plan de licenciement que la France ait connu. Pour ce faire, tous les moyens seront mis en œuvre pour faire de
nos directions, et de la DGFiP en particulier, des plate-formes de données dans un État plateforme.

Les salaires des agents stagnent, ils subissent depuis le 1er janvier 2018, une hausse de CSG à peine compensée voire pas du tout pour les retraités, une hausse de la cotisation retraite, ainsi que le jour de carence en cas de maladie.

L'avenir immédiat est effrayant, angoissant, déstabilisant et, dans ces conditions, l'Action Sociale devient un refuge nécessaire. Le budget de l'Action Sociale pour 2018, de 134,5 M€, certes en augmentation de plus de 4M€ par rapport à 2017... Mais en retrait par rapport à 2015, ne nous rassure pas dans la mesure où il n'est pas sanctuarisé. Et malheureusement, ce budget ne permettra aucune action nouvelle.

S'agissant de la restauration, dont les dépenses représentent près de 47 % du budget, Solidaires Finances a de fortes inquiétudes quant à la pérennité des structures de restauration.
A ce sujet les représentants de Solidaires Finances Pas-de-Calais sont satisfaits du groupe de travail, relatif à la restauration collective, qui s'est tenu le 23 janvier dernier. Et nous sommes désormais en attente des suites :
- que les groupes de travail prévus se formalisent et donnent des avancées concrètes,
- que soit rappelé (comme demandé) les modalités d'applications des tarifs (modalités d'application de la subvention interministérielle, tarif applicable aux agents stagiaires entre autres).

Enfin, ne nous interdisons pas d'autres groupes de travail ou CDAS sur ce sujet essentiel et sans oublier les coins repas, notamment pour réfléchir ensemble à des solutions adaptées afin de garantir la pérennité de notre restauration. La note d'orientation est claire « la restauration doit rester un point d'attention tout particulier. Il est important que l'analyse conduite sur la situation des structures de restauration soit expliquée et discutée dans le cadre du CDAS (...) ».

Solidaires Finances est particulièrement attaché à une restauration collective de qualité, de proximité, à des prix très attractifs. Aussi, nous revendiquons :

- à minima, la généralisation du tarif harmonisé de 5,65 € (sans subvention) ;
- une augmentation conséquente de l'aide aux petites structures de restauration par le secrétariat général et un versement moins tardif afin d'éviter à nos associations de gestion les difficultés financières et comptables subies depuis plusieurs années ;
- une intervention du Ministère afin de revoir à la hausse l'indice de référence pour l'application de la subvention interministérielle ;
- par ailleurs, 33 % des agents bénéficient du titre restaurant. La valeur faciale actuelle (6€) ne permet pas à un agent de faire un repas complet et de qualité dans la restauration commerciale. Aussi, il y a lieu d'augmenter la valeur faciale du titre restaurant pour la porter à 10€ avec une participation de l'État employeur portée à 60 %.

Bien évidemment, ces exigences nécessitent que la part consacrée à la restauration dans le budget de l'action sociale soit revue à la hausse à due concurrence.
La restauration des agents relève des conditions de vie au travail et est un véritable enjeu de santé publique.

S'agissant du logement, Solidaires Finances souhaite un rehaussement des barèmes des prêts, ainsi que l'augmentation des sommes prêtées afin de mieux répondre aux besoins des agents.
Par ailleurs, Solidaires Finances demande une politique plus dynamique de réservation de logements en province.
Dans le Pas-de-Calais, les douanes attendent une nette augmentation des effectifs suite à la mise en œuvre du Brexit, les délais de séjour après mutation s'allongent, le recours a une double résidence risque de se développer (tous nos services ne sont pas proches d'une gare!).

Enfin, Solidaires Finances exige que le prêt aux études, qui est loin d'avoir le succès escompté par le Secrétariat Général, soit transformé en une aide aux études non remboursable, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres ministères.
Nous exigeons également l'accès du parc ALPAF aux retraités, en particulier pour qu'ils aient accès à des logements plus petits afin de libérer les logements familiaux dont ont grand besoin les agents plus jeunes.
Sur ce point la note d'orientation est claire : « les CDAS doivent permettre de restituer la politique ministérielle d'action sociale dans toutes ses dimensions (…) notamment dans le domaine du logement. ».

Concernant les aides à la parentalité : 504 berceaux de crèches sont réservés par le Ministère pour ses agents. Ce nombre est largement insuffisant puisqu'on ne satisfait ainsi qu'à peine 5 % des besoins. Nous exigeons que le Ministère ait une politique offensive de réservation de places en crèches et qu'il augmente substantiellement le nombre de berceaux. Nous estimons les besoins sur l'ensemble du territoire dans un premier temps à 2000 berceaux minimum. Parallèlement, le Ministère doit mettre en place des réseaux d'assistantes maternelles.
Solidaires Finances tient également à évoquer une situation très particulière qui existe néanmoins : celle d'enfants de parents divorcés dont l'un est agent du ministère mais dont la garde est confiée au conjoint qui ne l'est pas. Ces enfants peuvent souffrir d'une situation financière difficile, du fait de la situation du parent auquel ils sont confiés notamment, qui ne peut solliciter une aide car hors ministère. Solidaires Finances demande à réfléchir à la mise en place d'un dispositif qui permettrait de rattacher l'aide à la situation des enfants afin qu'ils puissent en bénéficier.
Il est temps que les évolutions sociétales (famille monoparentale, famille recomposée, période de séparation…) soient prises en compte et fassent évoluer les modalités d'accès aux aides et aux prêts !

Concernant les prestations de loisirs EPAF: nos fédérations observent une baisse régulière et constante du nombre de colons (14 200 colons partis en 2007, 11 000 en 2016) avec corrélativement une augmentation régulière des tarifs vacances enfants. De la même manière, elles constatent une augmentation des tarifs vacances familles et plus spécifiquement en haute saison avec une diminution des choix d'offre pour les familles. Or, les agents subissent depuis 2010 des baisses cumulées de pouvoir d'achat de 12 % et le blocage de leurs salaires. Dès lors nos fédérations exigent une augmentation de la subvention à EPAF afin de ne pas augmenter les tarifs vacances familles et vacances enfants, ainsi qu'un choix élargi des offres de séjour.

Concernant les Crédits d'Actions Locales : nous exigeons une augmentation des crédits d'action locale (CAL) dans la mesure où la mise en place de marchés publics apporte des contraintes supplémentaires avec des surcoûts. De plus, Solidaires Finances 62 estime que les actions locales réalisées par les CDAS doivent tenir compte du quotient familial.

Le budget 2018 de l'action sociale du Pas-de-Calais, certes en baisse, doit permettre d'intervenir sur l'ensemble de l'éventail de prestations en s'adaptant aux besoins exprimés par les agents. Solidaires Finances 62 revendique qu'un budget raisonnable soit alloué à chaque pan de l'action sociale interministérielle : logement, restauration, action de prévention, actions locales, aides aux agents actifs et retraités (et plus si affinités!)…

Nous rappellerons, pour aiguiller nos réflexions de ce jour, que nos fédérations, dans un courrier commun, adressé au Secrétariat Général au mois de mai 2017, souhaitent également le financement du coupon sport de l'ANCV par l'action sociale au niveau national et non par les CAL.

Pour aider et soutenir au mieux l'ensemble des agents (actifs et retraités) de nos Ministères, et leurs familles, l'ensemble des membres du CDAS doivent dialoguer le plus souvent possible pour pouvoir être au plus proche des demandes et des besoins. La garantie d'un dialogue social sans frein est encore plus essentielle dans cette instance. Aussi, Solidaires Finances 62 rappelle qu'en matière de remboursement de frais de déplacement relatifs aux préparations de CDAS c'est le règlement intérieur des CDAS qui s'applique et non les textes en vigueur à la DGFiP !

Enfin, Solidaires Finances 62 rappelle l'importance d'une médecine de prévention digne de nos administrations.

Vos représentantes en CDAS

Catherine PAYEN – Delphine FACON
Catherine VERDAUX
Sandrine BUQUET (experte)